

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 11 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le lundi 11 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 04 juin 2018, conformément au Code général des collectivités territoriales (Article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : Messieurs et mesdames Pierre PELTIER, Brigitte CLATZ, Sylvie LAROCHE, Alain DURAND, Chantal LEMERCIER, Daniel GILLET, Gérard DUCABLE, Gatienne NOLLET arrive à 20h55, Benoît MERCIER, Alain BELLENGER, Marie-Thérèse CUVIER, Eric LEBAS, Claude HAMEL, Caroline CLAVE.

Absents excusés : Marie-Pierre PADULAZZI procuration à Brigitte CLATZ, Sophie PAIN, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Véronique ICARD, Joëlle GENTY, Dominique LEFEBVRE procuration à Claude HAMEL, Laurent MARCHESI procuration à Eric LEBAS,

Absents non excusés : David HANZARD, Arnaud EVREVIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Alain BELLENGER remplit les fonctions de secrétaire de séance en collaboration avec Madame Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – INSTAURATION ACCUEIL PERISCOLAIRE A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2018 : GARDERIE :

Lors de la séance du 14 mai 2018, il a été instauré le nouvel accueil périscolaire pour accueillir les enfants avant et après la classe à compter du 1^{er} septembre 2018.

Une réunion d'information a eu lieu le mercredi 30 mai à 18 heures 30 à la salle des fêtes. Environ 25 familles étaient représentées et les divers échanges ont permis de s'apercevoir que le tarif correspondant aux enfants allant à l'étude surveillée de 16h15 à 17h30 était inapproprié. Un tarif pour le créneau de 17h30 à 18h30 a été créé et le tarif pour le créneau de 16h15 à 17h15 a été modifié ainsi : de 16h15 à 17h30.

Il est donc proposé de modifier la délibération n° 2018/0039. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable. La délibération n° 201/0041 est la suivante :

Monsieur le Maire de la commune d'ISNEAUVILLE propose, à compter du 1^{er} septembre 2018, la création d'un service d'accueil périscolaire qui sera mis en place pour les élèves des écoles maternelle « Jules Verne » et élémentaire « George Sand » selon les modalités suivantes :

L'accueil sera assuré le lundi, mardi, jeudi et vendredi dans le groupe scolaire aux horaires suivants :

Le matin : de 7h30 à 8h20

Le soir : de 16h15 à 18h30

Les tarifs :

Considérant l'intérêt que représente la mise en place de tarifs adaptés aux revenus des foyers, les tarifs seront appliqués en fonction de la grille de quotient familial suivante

	< 600€	601€< Q >800 €	801 €< Q > 1100 €	1101 €< Q > 1300 €	Q > 1301 €
7h30 à 8h20	1,25 €	1,50 €	1,75 €	2 €	2,00 €
De 16h15 à 17h30 (Goûter inclus)	1,85 €	2.50 €	3.10 €	3.45€	3,75 €
De 16h15 à 18h30 (Goûter inclus)	3,50 €	4,50 €	5,50 €	6 €	6,75 €
De 17h30 à 18h30 (Après l'étude surveillée)	1.50 €	2.00 €	2.50 €	2.75 €	3.00 €
Pénalité de retard par ¼ heure pour reprise d'un enfant après 18h30	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €

Le calcul du quotient familial est déterminé en fonction des ressources du foyer : 1/12^{ème} des ressources imposables de la famille divisé par le nombre de parts (2 parts pour le couple ou l'allocataire isolé, ½ part supplémentaire pour chacun des deux premiers enfants, 1 part supplémentaire pour le 3^{ème} enfant.

La qualité :

L'accueil périscolaire intégrera une exigence de qualité sur le plan de l'animation proposée aux enfants (taux d'encadrement, projet pédagogique « PEDT »).

Cet accueil est soutenu financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales par l'intermédiaire du Contrat Enfance-Jeunesse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

1 – La création d'un accueil périscolaire pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire selon les modalités énoncés ci-dessus,

2 – De fixer le montant de la participation des parents selon la grille énoncée ci-dessus,

3 – D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires afférents à cette création (Règlement de fonctionnement, recrutement et organisation du planning du personnel, achats divers)

4 –D'inscrire des crédits suffisants au Budget Primitif 2018.

II - TRAVAUX DE REFECTION ET DE MISE AUX NORMES DU REVETEMENT DE SOL – SALLE DES SPORTS DE CENTRE SPORTIF DU CHEVAL ROUGE : MAPA 01/2018 – CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE :

Lors de la séance du 12 février 2018, monsieur le Maire a été autorisé à engager la procédure de passation du marché public dans le cadre du projet des travaux de réfection et de mise aux normes du revêtement de sol de la salle des sports du centre sportif du Cheval Rouge. Les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2018. La procédure a été lancée, les plis ont été ouverts le 31 mai 2018 et les offres analysées le 11 juin 2018.

La commission propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise SOLOMAT.

Après divers échanges, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir la société SOLOMAT.

La délibération n ° 2018/0042 est la suivante :

VU – la délibération n° 2018/0012 du 12 février 2018 autorisant Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public et de recourir à la procédure « MAPA » dans le cadre du projet des travaux de réfection et de mise aux normes du revêtement de sol de la salle des sports du Centre sportif du Cheval Rouge et autorisant Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir,

VU – l'ouverture des plis du 31 mai 2018 et l'analyse des offres du 11 juin 2018,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de l'attribution du marché et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

1 – D'attribuer le marché à :

2 – D'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses suivantes :

66 482.65 € HT
79 779.18 € TTC

pour les travaux de réfection et de mise aux normes du revêtement de sol.

3 – D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles du marché avec l'entreprise citée ci-dessus,

4 – De prélever les dépenses sur le Budget Primitif 2018 – opération 11 – article 21318

Le coloris sera choisi prochainement en partenariat avec les utilisateurs. Les travaux devraient commencer début du mois d'août.

III - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la création de la garderie périscolaire entraîne quelques modifications au sein du personnel. Les temps de travail hebdomadaires de deux agents titulaires seront augmentés, un agent contractuel sera mis sous le statut de stagiaire. Ces changements sont soumis à l'avis du comité paritaire du Centre de Gestion 76 et le tableau des effectifs se trouve ainsi modifié. Après diverses explications, le Conseil Municipal émet un avis favorable. La délibération n° 2018/0043 est la suivante :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la création de la garderie municipale et la nécessité de procéder à quelques modifications à compter du 1^{er} septembre 2018 sur le tableau du personnel municipal :

Augmentation du temps de travail hebdomadaire de deux adjoints techniques titulaires,

Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet,

Considérant que les documents ont été transmis au Centre de Gestion 76 afin d'être étudiés par le Comité Paritaire,

Le Conseil Municipal DECIDE

1 – De porter à compter du 1^{er} septembre 2018, de 27.50/35^{ème} à 32.50/35^{ème} le temps de travail hebdomadaire d'un emploi d'adjoint technique territorial,

– D'affilier cet agent à la CNRACL à compter du 1^{er} septembre 2018,

2 - De porter à compter du 1^{er} septembre 2018, de 20/35^{ème} à 31/35^{ème} le temps de travail hebdomadaire d'un emploi d'adjoint technique territorial,

3 – De créer, à compter du 1^{er} septembre 2018, un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 25/35 ème,

4 – De modifier le tableau des effectifs ci-annexé.

PRECISE

3 – Que les crédits suffisants sont prévus au Budget primitif 2018.

IV – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Brigitte CLATZ :

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : La prochaine commission se tiendra le 2 juillet à 18h30. L'accueil des vacances et des mercredis sera à l'ordre du jour.

Chantal LEMERCIER :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Son élaboration se poursuit avec actuellement un travail sur les risques liés aux indices de cavités souterraines et aux ruissellements. Une réunion publique se tiendra à la salle des fêtes de 18h30 à 20 h le mardi 18 septembre prochain avec pour ordre du jour :

- . S'informer sur l'évolution future de la commune,
- . Connaître la réglementation qui encadrera les projets actuels et futurs,
- . Donner un avis et poser des questions.

FORUM DE L'EMPLOI : Il se tiendra au gymnase Pierre de Coubertin de Bihorel le jeudi 28 juin de 9h à 13 h en partenariat avec les communes de Bihorel et Bois-Guillaume.

L'inauguration du Verger « Fernand Bazerque » et de l'espace « Michel Houssaye » s'est tenue le mercredi 23 mai sur le Domaine du Manoir. Un grand nombre de personnes étaient présentes et ce moment fut très convivial.

Daniel GILLET :

TRAVAUX EN COURS :

- . Cheminement piéton Route de Dieppe,
- . Accès Place Alfred Cramilly,
- . Fauchage des talus,
- . Entrée du chemin de l'Ombrie.

A PARTIR DU 25 JUIN :

. Modification de l'entrée de la Place du Marché.

SECURITE SUR LES RUES « MESANGERE » ET du « MOULIN A VENT » :

Les responsables de la municipalité, de la Métropole et des riverains se sont rencontrés pour réfléchir sur la sécurité. A titre provisoire et expérimental les rues « Mésangère » et « du Moulin à Vent » seront en sens interdit dans les 2 sens sauf riverains et desserte locale. Le bilan en sera fait fin octobre. Si cette expérimentation s'avère négative, la circulation sera à nouveau ouverte dans les deux sens sur ces deux rues. La population sera avisée par affichage sur les panneaux lumineux.

ROND POINT DE LA JARDINERIE :

Les travaux pour le passage de la ligne Fast 1 débuteront en septembre 2018 par l'élargissement de la D 928. Ces travaux se feront en quatre phases. La circulation sera perturbée pendant environ une année. Les documents sont en attente de validation dans les services de la Métropole. Dès leurs validations, ils seront présentés à la population.

Sylvie LAROCHE :

Le Conseil de l'école élémentaire « George Sand » s'est bien passé. 222 enfants sont inscrits pour la rentrée de septembre soit une moyenne de 27.75 enfants par classe. Aucune ouverture de classe n'est envisagée toutefois les représentants des parents d'élèves ont pris contact avec madame l'Inspectrice Académique pour demander l'ouverture d'une nouvelle classe.

38 enfants de grande section de maternelle intégreront le CP. 47 enfants de CM2 partent au Collège.

Les effectifs sont susceptibles d'être modifiés pendant les vacances d'été.

La kermesse de l'école élémentaire aura lieu le samedi 16 juin prochain. La fête de l'école maternelle a eu lieu le vendredi 1er juin.

NUMERIQUE à l'école élémentaire : La classe mobile sera livrée pour la rentrée de septembre. L'équipe enseignante souhaiterait que les nouvelles classes soient équipées de Tableaux Blancs Interactifs.

PROJET D'ECOLES : Madame LAROCHE rappelle le gaspillage au sein du restaurant scolaire. Le thème du projet au sein des écoles sera basé sur le gaspillage alimentaire. Un travail sera fait avec les enfants, les enseignants, les agents

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

Une réunion a eu lieu le samedi 9 juin en présence d'Audrey CHEVALIER, membre honoraire.

La journée citoyenne sera organisée le samedi 23 juin prochain au collège « Lucie Aubrac ». Environ 50 enfants seront présents pour participer le matin aux olympiades et l'après-midi à des ateliers sur le thème de la musique.

Alain DURAND :

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES : la météo a retardé le passage du jury.

SEMAINE CULTURELLE « ARTS ET COULEURS » de novembre : le programme est figé.

Une réunion aura lieu mardi 19 juin prochain pour étudier les créneaux d'occupations des diverses salles communales par les associations.

Une rencontre avec monsieur le Principal du collège est organisée le mardi 12 juin pour convenir des conditions d'utilisation du gymnase et préparer la convention de partenariat.

De nombreuses manifestations se tiendront dans le courant du mois de Juin. Les personnes sont invitées à consulter le calendrier des fêtes.

Alain BELLENGER :

BULLETIN MUNICIPAL : les articles sont à rendre pour le 15 juin. Il souhaite que les règles sur le bruit ainsi que les horaires d'utilisation des engins à moteurs soient rappelées.

La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée le lundi 09 juillet à 20h30.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 21 heures 50.

Le Maire,
Pierre PELTIER

